

	Conseil des formations du 4 décembre 2012 Procès-verbal	<i>Référence</i>	<i>PV CF/DE/instance/CF</i>
		<i>Révision</i>	
		<i>Date d'application</i>	
		<i>Version</i>	

Suivi des modifications

Révision	Modifications	Auteurs	Date

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	Décembre 2012	Février 2012	07/05/2013
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	ATOUTEXT	W.DAB P.MARIN	Conseil des formations

Présidence : William DAB

Représentants de l'Etat :

Pr Claude MEIDINGER, représentant de l'Etat
Raymonde MICHEL, représentant la Direction générale de la cohésion sociale
Joëlle OUDOT, représentant la Direction des ressources humaines

Personnalités qualifiées :

William DAB
Michel LEGROS
Elisabeth DELAROCHE-LAMBERT

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Brigitte COURTOIS, représentant le syndicat Force ouvrière (FO)
Brigide MAIGRET, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)
Bruno GALLET, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Isabelle PLAISANT, représentant la Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Représentant désignés par la Fédération hospitalière de France

Alain SLAMA

Membres élus :

Yvette RAYSSIGUIER, représentants des personnels d'enseignement et de recherche
Regine DUCOS, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Membres excusés :

Pr Alain-Jacques VALLERON, représentant de l'Etat
Michèle LENOIR-SALFATI, représentant la Direction générale de l'offre de soins
François COURAUD, représentant la Direction générale de l'enseignement supérieur
Fred PACCAUD, personnalité qualifiée
Régis CONDON, représentant le syndicat des managers publics de santé
Nicolas TASSO, représentant la Confédération générale du travail (CGT)
Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Isabelle LANRIVAIN, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique
Michelle DOLOU, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)
Cédric ARCOS, représentant désigné par la Fédération hospitalière de France
Françoise JABOT, représentant des personnels d'enseignement et de recherche
Josiane JEGU, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Liste des procurations :

Regine DUCOS à Michel LEGROS
François COURAUD à Claude MEIDINGER
Cédric ARCOS à Alain SLAMA
Françoise JABOT à Yvette RAYSSIGUIER

Assistaient à cette réunion :

Marie-Aline BLOCH, Directrice de la recherche
Christophe DEBOUT, directeur du département des sciences infirmières et paramédicales
Viviane KOVESS, directrice du département Epi-Biostat
Laurence MALPOT, Directrice du développement et de la formation continue
Philippe MARIN, Directeur des études
Aurélie RIVIÈRE, assistante

(La séance est ouverte à 10 h 05, sous la présidence de M. Dab.)
(Après avoir fait l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

M. DAB : Bonjour chers collègues. Un certain nombre d'entres nous ont été empêchés, peut-être du fait du changement de date de notre séance, mais nous avons le quorum.

Antoine Flahault est retenu au réseau des écoles du service public dans un séminaire important, mais il nous assure de toute sa confiance.

L'ordre du jour appelle traditionnellement l'approbation du procès-verbal de notre précédente réunion, celle du mois de septembre.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2012

M. DAB : Avez-vous des remarques ou des demandes de modification ?

Mme DUCOS : J'ai relevé deux ou trois petits détails, non pas de fond mais concernant les personnes présentes. Françoise Jabot est marquée comme représentante des personnels d'enseignement et de recherche. Elle est effectivement élue mais je pense qu'elle n'est pas dans la bonne catégorie, elle ne siège pas au titre d'une organisation syndicale. Il faudrait la basculer dans une autre rubrique.

En page 12, il est marqué dans l'intervention de M. Flahault : "*Toutes les personnes invitées sont venues, c'est-à-dire les chefs de département concernés, les chefs d'UE*", je pense qu'il s'agit des responsables des unités d'enseignement. La formulation n'est pas compréhensible.

M. DAB : Merci de votre vigilance. D'autres remarques ? (*Il n'y en a pas.*)

J'en profite pour remercier tous ceux qui ont participé à sa rédaction et qui, plus généralement, organisent nos séances.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Avis n°1

2. DISCUSSION AUTOUR DES CONCLUSIONS DU SEMINAIRE DU CONSEIL DES FORMATIONS DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2012

M. DAB : Nous revenons sur notre séminaire très stimulant de septembre. Comme Philippe Marin va nous l'expliquer, nous attendons un document de synthèse que nous avons demandé à Victor Rodwin.

Il serait intéressant de connaître la vision de la Direction des études à ce propos, et que nous ayons une discussion sur la manière dont nous allons utiliser ces réflexions pour contribuer à la définition des axes stratégiques de développement de l'École. Sachant, que, comme le CNAM, vous serez dans un contrat "14-18", et donc que le document devrait être prêt autour de l'été 2013.

M. MARIN : Le séminaire du Conseil des formations s'est réuni sous la présidence du président du Conseil des formations et du directeur de l'École les 20 et 21 septembre. Le thème général du séminaire était : "Nouvelles compétences, nouveaux métiers, nouveaux publics à l'horizon 2020".

Il s'agissait de mener une réflexion très prospective sur, à la fois les compétences auxquelles nous devons former les élèves et étudiants et toutes les personnes qui fréquentent l'École, les nouveaux métiers et les nouveaux publics. Ce séminaire s'est

déroulé en deux séquences. Nous avons eu un dîner débat la veille, et le lendemain, nous avons eu un séminaire avec deux interventions très intéressantes.

Nous avons tenté de faire une synthèse mais, finalement, après en avoir discuté avec William Dab notamment, il est apparu intéressant d'avoir la contribution de Victor Rodwin qu'il nous a délivrée à l'issue du séminaire, et d'en faire un élément qui permettrait d'articuler les différentes conclusions que nous avons tirées.

Il serait intéressant d'avoir un débat aujourd'hui sur la méthode, sur la façon de procéder. Victor devrait nous remettre son travail pour le prochain Conseil des formations. En tout cas, à la fin du mois de décembre, nous devrions avoir un document synthétique à transmettre en début d'année.

S'agissant des conclusions du séminaire, peut-être pour engager le débat ou raviver la réflexion de tout le monde, j'avais retenu quatre conclusions, mais elles ne sont sûrement pas exhaustives et également très larges.

La première est que de nombreux nouveaux métiers vont apparaître et nous allons devoir changer la façon de concevoir les référentiels de compétences nécessaires pour exercer ces métiers dans une double approche, avec les donneurs d'ordre, les utilisateurs finaux de ces futurs professionnels, et également en lien avec les besoins du terrain auxquels vont devoir répondre ses nouveaux métiers.

Par exemple, nous avons ciblé le service des stages ou l'observatoire des métiers au sein de la Direction des études comme pouvant être, non pas une réponse mais un élément d'illustration de cette préoccupation.

Le deuxième axe issu du séminaire est que les nouveaux métiers, les nouvelles compétences et donc la nouvelle formation pour l'École vont beaucoup tourner, au-delà du progrès médical, autour du progrès et du développement des modes de prise en charge de plus en plus variés. Ils vont élargir le champ de la santé publique et, en même temps, irriguer l'ensemble des compétences.

Par exemple, le manager de l'établissement de santé ne peut se concevoir comme le simple responsable de l'entité qu'il dirige, mais doit se projeter dans une dimension beaucoup plus transversale et plus large, incluant les autres acteurs de la prise en charge. Ce facteur d'évolution a bien été mis en évidence lors du séminaire.

(Arrivée de Mme Plaisant.)

Troisièmement, on constate une pression de notre environnement autour de l'amélioration du service rendu, de la qualité des process d'organisation. C'est, au fond, une approche un peu citoyenne de démocratie sanitaire, sociale et médico-sociale, qui vient peser sur les organisations et irriguer le fonctionnement et l'organisation des structures et des institutions, mais aussi de la politique menée par l'État dans le champ de la santé publique.

La quatrième conclusion portait sur le champ propre de la santé publique et son axe de développement. Lequel se situe, à la fois dans une démarche de transversalité intégrant un ensemble de compétences multiples, avec une valorisation des identités professionnelles, et la nécessité de créer une forme de corpus complémentaire.

Ce sont quelques grandes conclusions très générales.

Nous aurons au moins trois séries de documents : la synthèse faite par Victor Rodwin, les verbatim de nos interventions et une forme de synthèse telle que je viens

de la présenter, mais peut-être sera-t-elle reprise par Victor dans son travail de synthèse.

Nous pourrions peut-être trouver un mécanisme nous permettant de nous retrouver par groupe ou sous-groupe pour faire avancer la réflexion, notamment dans une dimension opérationnelle, afin de convertir cela dans le futur quinquennal qui nous attend, puisque nous sommes dans une approche transitoire.

Voilà le rapport introductif que l'on peut faire sur le sujet.

M. DAB : Merci, Philippe. Dans ce séminaire, j'ai été frappé par les évolutions considérables du champ de la santé publique que nous sommes en train de vivre. Le mot-clé principal est peut-être celui de la complexité.

Sur ce que représente le champ de la santé publique, j'ai entendu une large base partager le fait qu'agir pour améliorer la santé requiert d'avoir des professionnels agissant au niveau individuel, bien évidemment, et au niveau populationnel, ce qui incarne la santé publique.

Dans sa globalité, l'École couvre trois grands secteurs, c'est d'ailleurs l'une des seules à le faire : le secteur de risque, celui de la sécurité sanitaire ; le secteur de la prévention organisée au niveau populationnel qu'incarnent, par exemple, les grands programmes de dépistage des cancers ; puis le domaine de l'organisation des soins, du système de soin et des professionnels du soin.

Il s'avère que ces trois sous-systèmes de la santé publique connaissent des mutations considérables sous l'influence de certains facteurs, d'abord sociaux. C'est notamment le fait que les risques évitables qui ne sont pas évités produisent des indignations sociales et des déstabilisations que nous avons encore vues au moment de l'affaire du Mediator.

S'agissant de la prévention organisée, avec la controverse -à laquelle certains dans cette maison ont contribué je crois- sur l'efficacité du dépistage du cancer du sein chez les femmes, on voit bien la difficulté que l'on a à raisonner en termes de bénéfice et de risque. Comme si l'on attendait d'une technologie de santé qu'elle ne soit que positive et n'ait que des impacts positifs. C'est la controverse sur le fait que le dépistage mammographique peut produire des faux positifs, ce qui est connu depuis très longtemps.

On voit bien que les professionnels, certains chercheurs et même les décideurs et les financeurs ont du mal à se familiariser avec cette complexité : aucune intervention sanitaire efficace n'est sans inconvénient.

Le domaine de l'organisation des soins, quant à lui, est marqué par des évolutions démographiques, technologiques, scientifiques, avec une sophistication des capacités d'examens paracliniques, l'accessibilité à des tests génétiques qui modifient considérablement l'exercice de la médecine. Ceci est en train de nous faire basculer vers une médecine centrée sur le risque et pas seulement sur la maladie.

Beaucoup d'autres facteurs existent, je ne me suis pas préparé à être exhaustif. Nous verrons comment Victor Rodwin, avec son oeil un peu familier et extérieur, nous traduit cela. Pour les équipes pédagogiques, ce sont des évolutions vraiment très importantes qu'il faut prendre en compte et intégrer dans nos référentiels.

Si nous voulons rendre service à l'École, c'est cette complexité qu'il faut essayer de clarifier pour que, dans son contrat avec les tutelles, celle-ci montre qu'elle a compris ces enjeux, les maîtrise et sait les traduire en programmes de formation.

Nous organiserons tout à l'heure le travail du premier semestre 2013. Si vous avez des suggestions sur les grands constats, la méthode de travail qui nous permettrait de nous projeter dans l'avenir et de contribuer à ce que l'École se prépare à ces évolutions considérables, certainement plus importantes que celles que le champ de la santé publique avait connues depuis les années 60, nous aimerions en discuter avec vous.

Mme BLOCH : Je me disais qu'il serait peut-être bien de prévoir un échange avec le Conseil scientifique.

M. DAB : Certainement.

Mme BLOCH : Nous en parlons depuis un certain temps, il reste à voir quel moment serait le plus opportun. En termes de stratégie d'ensemble, nous essayons de développer la recherche pour nourrir la formation et, inversement, vous pouvez être en demande de travaux de recherche pour répondre à des enjeux de formation. Peut-être faudrait-il préparer cet échange avant de réunir les instances.

M. DAB : A-t-on le calendrier du Conseil scientifique ?

Mme BLOCH : C'est en cours, et donc encore flexible, nous pouvons peut-être en profiter pour nous caler.

M. DAB : Il est évidemment très difficile et un peu artificiel de séparer recherche et pédagogie. Il faut, pour le moins, assurer un lien étroit entre ces deux types d'activité.

Mme DELAROCHE-LAMBERT : Dès que nous aurons le retour, il sera important d'adopter une démarche très opérationnelle, de travailler en sous-groupes et d'associer des contributeurs à un programme de formation très pragmatique autour de ces thèmes.

M. DAB : Comment voyez-vous leur structuration, selon quelle logique ?

Mme DELAROCHE-LAMBERT : Je changeais de poste à l'époque et je n'ai pas assisté au séminaire, mais au vu de ce que vient de préciser Philippe, il semble important de reprendre les thématiques majeures et d'y réfléchir avec les personnalités les plus à même de les enrichir.

M. DAB : Oui, nous pourrions faire ainsi.

Mme DUCOS : Je pense qu'il faut prendre en compte le calendrier qui nous est dicté par l'AERES. Nous devons soumettre une première note très générale d'orientation qui peut, à ma connaissance, évoluer ensuite pour début mars. Si c'est faisable, il me semblerait idéal d'avoir une première discussion du Conseil des formations avec le Conseil scientifique avant cette date pour que la partie formation et recherche puisse être affinée, et de travailler ensuite plus en détail.

M. DAB : Très bonne suggestion. Michel ?

M. LEGROS : Une remarque : quand on est confronté à des situations de changement, on a tendance à y répondre de manière un peu mécanique par de l'ajustement de contenus de formation. Lorsque quelque chose de nouveau apparaît, on se dit qu'il faut l'enseigner. On s'engage alors dans une opération de pâtisserie consistant à faire du millefeuille avec ce que l'on fait déjà. Il faut sûrement faire ce

travail du lien entre les formations et ce que l'on analyse des transformations. Je me dis aussi qu'il faut probablement ne pas s'interdire de regarder de quelle manière les organisations que l'on met en place sont capables de prendre en compte cette plasticité, car complexité veut dire plasticité, et derrière, comment les organisations sont en place.

Je le dis d'autant plus que l'École s'insère dans une dynamique académi-co-universitaire fortement structurée par des logiques disciplinaires. Or, précisément, les plasticités, les transformations nécessaires ne sont pas forcément corrélées avec cette organisation. Il faut s'interroger : les organisations que nous mettons en place sont-elles les plus adaptées à réagir et à travailler sur des objets différents ?

Mme DUCOS : Qu'entendez-vous exactement par "organisations que nous mettons en place" ?

M. LEGROS : Lorsqu'on raisonne en termes de département, de filière académique, de discipline...

Mme DUCOS : C'est l'organisation interne.

M. LEGROS : Il s'agit de savoir si nos organisations -lorsque je dis "nos", cela ne concerne pas uniquement l'École- ont la plasticité nécessaire pour s'adapter à ces transformations. Le problème ne consiste pas à dire que tel besoin apparaît et qu'il faut inventer un nouveau contenu pour l'enseigner, il y a plus probablement à travailler sur les mécanismes eux-mêmes.

M. MARIN : Le champ de la santé publique est transversal, les enseignements et la façon dont sont conçues les formations sont souvent dans une logique d'approche disciplinaire. Il serait intéressant de prendre un temps de recul pour s'intéresser à la façon dont on conçoit même les programmes.

Je partage complètement les propos de Michel. Il peut être intéressant d'avoir deux démarches : une adaptation permanente, comme nous le faisons dans le nouveau cadre d'exercice professionnel, et peut-être une démarche plus fondamentale, de construction, qui viserait à revoir la façon même dont on conçoit les formations.

Mme KOVLESS : Effectivement, on ne peut pas faire de millefeuille et il faut réfléchir au processus. Je vois deux niveaux, celui de l'organisation qui peut être départementale, mais aussi la façon dont, ceci étant dit, ces gens travaillent ensemble. On voit, avec l'autre entité, que sont les filières et la réforme qui se met en place, le désir de remélanger tout cela, sans forcément toucher à l'organisation de base mais à la façon dont celle-ci se met en mouvement.

Le découpage que vous avez évoqué est très intéressant : les risques ; la prévention organisée ; l'organisation des soins. Ce pourrait être la base d'une réflexion d'un groupe de travail, il n'y a rien de mieux pour faire du multidisciplinaire. Une fois que l'on a la matière, il est beaucoup plus facile de se mettre à travailler concrètement plutôt que de manière abstraite ; avec un organigramme dont on ne voit pas bien comment cela a fonctionné.

(Arrivée de Mme Maigret et de Mme Oudot.)

M. DAB : Est-ce une segmentation du champ et de la problématique dans lesquels vous vous retrouvez ?

Mme RAYSSIGUIER : Compte tenu de la complexité des questions auxquelles on s'attache, et je partage l'analyse selon laquelle le champ de la santé publique est

propice à la réflexion sur la complexité car il est transversal, je pense qu'il ne faut pas aller trop vite dans les thématiques des groupes de travail pour ne pas enfermer la réflexion.

La notion du risque est importante, mais tout ne se résume pas à cette question. De même pour le soin qui ne concerne pas que les professionnels du soin, mais aussi les professionnels de l'action sanitaire et sociale. Dès lors que l'on s'attache à la complexité, on s'attache aux questions de décloisonnement des disciplines, des enseignements en santé et social. Il est important de prendre en compte cette dimension.

Il y a les professionnels du soin et de l'accompagnement ; les nouveaux métiers de la coordination ; les questions de coordination et de coopération. Cela renvoie aussi à des capacités d'enseigner en pluridisciplinarité et en interdisciplinarité. Les champs sont immenses, et je pense d'ailleurs que des connexions entre la recherche et la formation nous amèneraient à travailler cette question complexe.

La pire des choses serait de déterminer des groupes de travail qui enfermeraient la réflexion. Je suggère d'ailleurs d'attendre le compte rendu très riche de ces échanges du séminaire pour déterminer la méthode et les thématiques de travail.

Je me retrouve assez dans la dimension évoquée par Philippe concernant les métiers et le développement des modes de prise en charge, et j'ajouterai le terme d'accompagnement, dans une approche transversale. Le groupe de travail dans lequel j'étais s'est attaché à deux concepts : la prospective et la prévention. La prévention n'est pas seulement la prévention du risque, c'est aussi la promotion de la santé, la prévention en amont des problèmes sociaux et de santé. C'est très important, et ce n'est pas la même chose.

M. DAB : Non, on ne peut réduire la prévention à la seule question du risque.

Mme BLOCH : Tout le travail que nous ferons-là est essentiel, il recouvre à la fois la question des contenus, et les trois grands axes que vous avez décrits semblent tout à fait pertinents, ainsi que la question du "comment faire", des méthodes pédagogiques qui sont d'ailleurs en lien avec ces problématiques. Il s'agit aussi de développer des nouvelles postures professionnelles, des savoir-être individuels et collectifs, et de voir comment nos méthodes aujourd'hui préparent nos élèves et étudiants à cela.

Je ne sais pas si la meilleure méthode consiste à aborder chaque fois les contenus et la façon de développer ces postures professionnelles. Ce serait peut-être moins artificiel que de dire qu'un groupe s'occupe de la façon de faire, et l'autre des contenus.

M. DAB : Absolument. La question des contenus et de la posture est importante.

J'avais une question préalable qui est au coeur de la mission du Conseil des formations : y a-t-il d'ores et déjà des métiers, c'est-à-dire des besoins émergents auxquels l'École ne répond pas ou incomplètement dans ses formations actuelles ? Y a-t-il de nouveaux contenus importants dans le champ de la santé publique, tel que j'en ai proposé une définition, et qui ne sont pas enseignés à l'École ?

Je pense que l'on peut travailler cette question sans même attendre la synthèse de Victor, qui servira certainement aux questions de posture. Ne peut-on initier tout de suite une réflexion sur le sujet ? Les trois sous-systèmes que j'ai évoqués dessinent-

ils quelque chose de pertinent pour la réflexion sur : nouveaux métiers, nouveaux contenus ?

Cela me paraît important dans la mesure où le contrat quinquennal vise aussi à négocier des moyens. Si l'on a besoin de moyens additionnels, il faut évidemment des argumentaires, lesquels ne peuvent être que : nouveaux besoins, nouveaux métiers. Pour moi, c'est une question très structurante. Le contenu est évidemment une question essentielle pour l'École, mais nous avons le temps d'y réfléchir et de le peaufiner. La première est celle des besoins pour lesquels il nous faut des moyens pour développer des réponses satisfaisantes.

Mme KOVESH : On peut d'ailleurs ajouter que de nouvelles tâches apparaissent au sein des mêmes métiers.

M. DAB : Absolument.

Mme BLOCH : Je voulais vous donner un exemple. Nous avons été saisis très récemment par la CNSA pour former ce que l'on appelle des pilotes des MAIA. Ce métier va se développer même au-delà, c'est-à-dire avec des personnes dans les ARS ou les délégations territoriales pour du pilotage, de l'animation, de l'accompagnement de politiques publiques.

On retrouve nos trois axes transversaux, avec les nouvelles compétences, des gens qui doivent aller chercher des ressources sans être en hiérarchie vis-à-vis d'autres personnes, qui doivent mobiliser, etc. Aujourd'hui, nos formations contiennent peut-être quelques briques, mais nous n'avons pas de formation spécifique et il faut pouvoir répondre à cette demande.

Mme MAIGRET : Que veut dire MAIA ?

Mme BLOCH : Ce sont les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer. C'est une sorte de réseau qui rassemble les structures qui accompagnent les personnes malades d'Alzheimer.

M. DAB : Je rappelle qu'il nous a manqué la parole des ARS pendant notre séminaire. Or, en termes d'audition et d'*input* à obtenir, il faut absolument entendre deux ou trois directeurs d'ARS nous parler des nouveaux besoins qu'ils ressentent.

Mme PLAISANT : Je soutiens l'idée de travailler sur l'animation territoriale en ARS car on voit un peu tout et n'importe quoi.

Je voulais, à partir d'un simple exemple, soulever la nécessité de décloisonner entre la gestion des risques sanitaires et l'organisation des soins. Le plan national Santé environnement a pour objectif de développer le métier de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI). Une formation est délivrée à l'université de Strasbourg, quelques petits formats existent à Bordeaux et Montpellier.

Une école de santé publique serait bien placée pour ce type de métier. Actuellement, les personnes formées appartiennent au milieu hospitalier, souvent des infirmières. L'objectif, en lien avec l'asthme grave par exemple, est de faire une enquête dans l'habitat pour repérer les facteurs de risques environnementaux, essayer de mieux prévenir et encadrer le soin. Il est démontré que l'on a beaucoup moins d'hospitalisations pour asthme grave dans les secteurs où ce métier s'est développé car les personnes sont moins exposées par la suite à ce facteur de risque.

C'est vrai aussi pour d'autres thématiques santé environnement, l'École pourrait avoir un rôle à jouer dans le développement de ce métier. On se retrouve toujours avec du

personnel formé au niveau hospitalier, souvent des infirmières mais qui, ensuite, ont d'autres missions et n'ont généralement plus le temps pour cela. Nous sommes là dans un système où l'on met en relation le soin, la gestion de l'environnement et des facteurs de risque environnementaux.

M. DAB : On voit bien là notre difficulté : si l'on veut garder la globalité du champ, on aura du mal à mener un travail opérationnel, et si on le segmente, on prend le risque de le cloisonner. C'est ce compromis qu'il faut essayer de traiter.

Mme DELAROCHE-LAMBERT : Quels que soient les métiers et les formations, on ressent en permanence un manque de coordination entre les professionnels dans l'ensemble des domaines, que ce soit au sein de l'hôpital, entre l'hôpital, la ville, au sein de la ville. Tout ce que l'on vient de citer le montre bien. Au-delà des métiers et des formations, il y a aussi à réfléchir à cette posture de coordination.

M. DAB : Les frontières ne sont plus aussi étanches qu'elles l'étaient. Hôpital et ville, aujourd'hui....

Mme DELAROCHE-LAMBERT : Heureusement !

Mme MAIGRET : Beaucoup de métiers se développent. Beaucoup de réflexions ont cours sur les tâches que pourraient déléguer les médecins. Je pense que vous n'avez pas été interrogés sur cette question, alors qu'une réflexion a été menée dans les différents conseils de l'ordre. Tout un discours se tient sur la santé et le social, que l'on sépare pourtant de plus en plus.

Quant aux ARS, notre sentiment, en tout cas pour les médecins inspecteurs, est qu'ils ne veulent plus de nous, d'abord parce que nous coûtons trop cher, ensuite parce que nous sommes fonctionnaires et donc pas toujours aussi souples que les contractuels.

Le ministère mène une réflexion sur l'avenir du métier de médecin-inspecteur, je ne sais pas si vous y avez été associés mais nous avons un groupe de travail sur le sujet. En même temps, ils ont demandé aux ARS ce qu'elles en attendaient : rien ! Nous sommes très contents... En fait, ils vont chercher des gens qui font de la communication, ce qui est beaucoup plus intéressant car cela leur paraît plus immédiatement productif, que de faire du travail sérieux sur le terrain ! La communication, c'est bien tout ce que l'on peut en dire.

On n'arrive plus du tout, contrairement ce qui se passait il y a quelques années, à mélanger le sanitaire et le social. Ils ont éclaté de plus en plus les plans. Nous avons le sentiment, nous médecins, que certains travaillent sur des plans santé publique et d'autres sur des plans hôpital, de manière complètement segmentée, et que l'on ne veut plus faire de croisements.

Quant aux nouveaux métiers, on ne nous demande pas qu'ils soient en santé publique ; ils sont soit techniques, soit sur certaines spécificités. Si l'Ordre a été interrogé sur l'évolution du métier de médecin, les tâches qui pourraient être concédées, menées séparément, conjointement ou autre, il serait intéressant de savoir si l'École n'a pas du tout été consultée sur la question.

M. DAB : Raison de plus pour faire entendre notre voix, organiser la parole et s'imposer comme un interlocuteur incontournable.

Mme PLAISANT : Nous avons également soulevé le problème de l'évolution de la médecine du travail et de la création d'un nouveau métier se situant entre médecin et ingénieur car les médecins n'arrivent pas à tout assumer.

Mme MAIGRET : Il est un peu curieux qu'un hygiéniste du travail ne soit formé que sur la partie technique et sur la partie toxicologique et n'ait pas de formation en santé publique et en adaptation.

M. DAB : Pas au CNAM en tout cas.

Mme MAIGRET : Peut-être au CNAM, mais c'est loin d'être la seule formation d'hygiéniste en santé publique. Il y en a à la fac de Lyon.

M. DAB : Oui, en hygiène hospitalière.

Mme MAIGRET : En tout cas, certains ne sont pas formés en santé publique.

Mme RAYSSIGUIER : En Bretagne, depuis 2000, à l'initiative de l'ex-ARH (agence régionale de l'hospitalisation) et en lien avec les élus des différents pays, a été mis en place une animation territoriale de santé à l'échelle de chaque pays breton. Sans vouloir mettre en avant la Bretagne, j'étais dernièrement sollicitée dans le cadre d'une journée de formation organisée par l'animation territoriale d'un pays. J'ai pu mesurer à quel point ces animateurs territoriaux, à l'échelle du pays, préfiguraient les métiers du réseau dont nous parlons, et leur importance pour un décloisonnement du social, de la santé afin de mettre en place des politiques de santé publique à l'échelle du territoire.

Je confirme que l'ARS est sans doute un interlocuteur, mais les élus des territoires s'engagent aussi, en tout cas en Bretagne. Il serait intéressant de voir si cela se fait aussi ailleurs. C'est une belle opportunité pour l'École de s'appuyer sur ce savoir-faire. Cette initiation est très intéressante dans une perspective de décloisonnement, de coordination, de coopération santé/social, appuyée et financée par l'ARS.

Mme MALPOT : Une précision : l'École a bien été associée aux ateliers de recueil de besoins organisés par le secrétariat général des ministères sociaux, à la fois concernant les besoins des ARS et les besoins des DRJSCS (Directions régionales jeunesse, sports et cohésion sociale), des DDCS (Directions départementales de la cohésion sociale) qui ont eu lieu de 2011 à 2012. Le choix a été fait, dans le cadre de ces ateliers, de travailler sur des thématiques prioritaires qui avaient été définies suite à des entretiens conduits par la DRH auprès des ARS et des DRJSCS. On a fait le choix de séquencer plutôt que d'aller sur l'ensemble du champ.

De là, a été issue une grille de besoins en formation continue pour les ARS, avec des retours chiffrés de leur part pour permettre d'estimer les priorités. Nous avons élaboré un catalogue conjoint avec l'EN3S qui a été diffusé à l'ensemble des ARS, salué par les DRH en réunion de coordination en septembre dernier. Cela a permis de générer de nombreuses demandes de formations sur mesure sur l'animation territoriale, que nous allons mettre en place avec l'institut du management et le département Sciences humaines, sociales et comportements de santé (SHSCS).

Les choses avancent et nous avons des éléments non seulement d'expression de besoins mais également chiffrés. La DRH souhaitant poursuivre la démarche, les travaux ont aussi avancé. Nous sommes à votre disposition pour les présenter au Conseil des formations si besoin.

M. DAB : J'allais le dire, je ne sais pas si quelqu'un connaît ces documents ici. *(Aucune manifestation en ce sens.)*

M. MARIN : Je voulais intervenir sur le champ des ARS pour soutenir et défendre l'idée de procéder par auditions complémentaires. Les ARS seraient sûrement un public extrêmement intéressant puisque l'on commence à parler de l'évaluation de la mise en œuvre des premiers projets régionaux de santé. Le recul est maintenant d'une année, nous commençons à voir se développer une réflexion sur ce qu'ont produit ces projets, et au-delà même de la méthode, sur la façon dont ils sont mis en œuvre et déclinés. Le champ territorial est le lieu d'organisation et de pilotage des politiques territoriales de santé, au sens très large du terme.

D'autre part, l'enjeu sera la coordination entre des professionnels de plus en plus spécialisés et intégrés dans une logique de métier et d'expertise, qui devront se réunir et se coordonner autour d'une notion plus globale de prise en charge de réponse aux besoins globaux de santé, au sens très large du terme. Quand je parle de santé, je parle du sanitaire, du social, du médico-social, de toutes les dimensions de la prise en charge.

S'intéresser à ces nouveaux métiers serait un point d'entrée. Il y en a de nombreux autres, mais ces métiers de la coordination et du pilotage du domaine territorial ne pourraient-ils être un premier champ d'investigation ?

M. DAB : Sur le sanitaire et social, je rappelle l'introduction faite par Marcel Jaeger que j'avais trouvée vraiment très intéressante et pertinente.

Je me tourne du côté de nos amis hospitaliers, que je trouve très silencieux ce matin. Comment voyez-vous cela ?

M. SLAMA : Sur cette question des ARS, le constat au niveau des territoires est une difficulté d'articulation. Leur rôle, par définition, a été de regrouper plusieurs structures et d'essayer de les lier. Or, en fonction de l'interlocuteur de l'ARS, le discours et la vision ne sont pas nécessairement les mêmes.

La projection territoriale des ARS -même si le "des" ne veut pas dire qu'il y en a plusieurs, la chose est un peu subtile- se traduit par des choses surprenantes. Un bilan a été fait au niveau de l'Île-de-France sur les contrats locaux de santé. Le constat est qu'en général, les hôpitaux ne sont pas invités à y participer ou de façon complètement détournée. C'est-à-dire que l'on apprend qu'un travail est fait sur un contrat local de santé que lorsqu'un besoin se fait sentir d'une donnée, d'une compétence hospitalière ou pour un problème de financement. Ce sont pourtant bien les ARS qui pilotent les établissements de santé mais, à la base, les personnes qui s'occupent des contrats locaux de santé n'ont pas le réflexe d'intégrer les hôpitaux à cette démarche.

C'est tout le débat des territoires et des contrats. Aujourd'hui, l'Île-de-France a affaire à beaucoup de contrats, de zones géographiques et d'acteurs différents pour l'animation du territoire. Tout le monde veut décroisonner mais, au-delà des métiers, certains outils aboutissent dans les faits à cloisonner, car ils ne portent pas exactement sur le même territoire ni sur les mêmes personnes. La FHF Île-de-France, dans le cadre de sa contribution au SROS-PRS (Schéma Régional d'Organisation des Soins), a développé tout un chapitre sur la contractualisation et la manière de relier contrats, territoires et acteurs.

M. DAB : Pouvez-vous me rappeler qui dirige l'ARS de Bretagne ?

M. MARIN : Alain Gautron, qui est un ancien cadre de l'assurance maladie.

M. DAB : Notre prochaine séance sera à Rennes, n'est-ce pas ?

M. MARIN : Normalement.

Mme KOVESS : On voit poindre une idée... (*Rires.*)

M. DAB : Je suis assez prévisible !

M. MARIN : L'expérimentation avec l'ARS et l'ARH de Bretagne, car cela a été l'une des premières, est maintenant largement diffusée. Les expériences sont diverses, d'autres régions ont des animateurs territoriaux à l'échelle du territoire de santé, c'est-à-dire une entité plus grande, le département ou le mi-département, et cela fonctionne relativement bien. Une intervention serait effectivement intéressante puisqu'il nous est relativement proche, avec une expérience relativement ancienne.

M. DAB : Pensez-vous que nous pouvons d'ores et déjà organiser le travail du Conseil ou bien faut-il attendre la synthèse de Victor Rodwin ?

D'abord, il faudra prendre connaissance du document du Secrétariat général, car si l'on pense en termes de quinquennal, le cadrage est incontournable étant donné le poids de la tutelle Santé sur cette école.

Peut-être est-il souhaitable d'auditionner le directeur général de l'ARS de Bretagne mais aussi des élus bretons pour connaître leur vision sur les questions d'animation territoriale intégrant différentes politiques : soin, santé, personnes âgées, environnement, etc.

Mme MAIGRET : Par curiosité, d'où viennent ces animateurs territoriaux ?

Mme RAYSSIGUIER : Au départ, quel métier ou formation ont-ils ?

M. MARIN : Je peux témoigner d'une des expériences. J'ai la chance d'avoir dans la promotion des élèves directeurs d'hôpital de cette année une ancienne animatrice territoriale du territoire de Quimper-Brest, qui avait fait une formation spécialisée dans l'animation territoriale. Quelques facs ont lancé ce type de produits.

Mme KOVESS : Quel est son *background*, a-t-elle fait des études de droit, de lettres ?

M. MARIN : Elle avait une formation d'administration économique et sociale, un peu généraliste, et a fait ensuite un master de pilotage et d'animation territorial, mais je ne saurais vous dire dans quelle fac. Elle a brillamment passé le concours et est en deuxième année de formation.

M. DAB : On peut donc solliciter son témoignage.

M. MARIN : Absolument. Elle était très investie et défend beaucoup le travail qu'elle a réalisé, en expliquant en quoi cela a été fondateur dans son projet professionnel. Elle est tout à fait digne d'intérêt.

M. DAB : Quand est prévue notre prochaine réunion, Aurélie ?

Mme RIVIERE : Mi-février.

M. DAB : Utilisons la séance de février pour auditionner, et réfléchissons à la manière dont il faudra structurer et organiser notre réflexion jusqu'à l'été 2013. Cela vous convient-il ?

Mme PLAISANT : Je pensais à une chose qui pourrait être associée à la réflexion sur l'animation territoriale : l'évolution des sémantiques. Nous devons travailler maintenant avec des "paniers de services", des "bouquets de services"... Il existe visiblement une volonté profonde de changer de vocabulaire ; on n'a plus le droit de prononcer certains mots, j'aimerais qu'un sociologue se penche sur le sujet.

Mme MAIGRET : C'est-à-dire comment dire la même chose mais différemment...!

M. DAB : Si nous voulons voir un directeur d'ARS, je pense qu'il faut examiner le calendrier dès maintenant.

M. MARIN : Il faut le solliciter rapidement, et nous pourrions peut-être en inviter un autre.

M. DAB : Je suis un peu éloigné de ce monde, à vous de voir avec la typologie des directeurs d'ARS. Nous pourrions effectivement en solliciter plusieurs.

Mme PLAISANT : Notre nouveau SGM a été DG ARS de Rhône-Alpes.

M. DAB : L'idéal serait d'organiser une sorte de séminaire commun avec le Conseil scientifique à partir du 21 au soir, en poursuivant sur la journée du lendemain.

Mme BLOCH : Je dois voir la disponibilité de Christine Colin, sa présidente, qui vit au Québec. Nous pouvons le faire, mais sans garantie.

⇒ *(Les prochaines dates du Conseil des formations sont arrêtées les 21-22 février, 3 avril à Paris, 12 juin à Rennes pour le séminaire.)*

M. DAB : Nous inviterons donc en février un directeur d'ARS, un élu breton et un chargé de mission. Merci pour ce point qui prépare bien notre travail pour l'année 2013.

3. POLITIQUE DE FORMATION DU PRES SPC

M. MARIN : Vous savez que l'établissement est fondateur du PRES SPC (Sorbonne Paris Cité) qui regroupe 4 universités et 4 grandes écoles dont l'EHESP. Dans le cadre de la préparation de la vague D de l'AERES, il est prévu d'élaborer un projet de politique de formation commune aux différentes universités et écoles fondatrices de ce PRES.

L'offre recouvre 407 spécialités de masters, 65 licences générales, 56 licences professionnelles, pour 100 000 étudiants. L'activité va des sciences les plus dures, si je puis dire, aux sciences humaines, avec un périmètre et un champ d'activité extrêmement important.

En matière de formation, le document qui vous est présenté propose d'abord quelques éléments du bilan des actions déjà engagées depuis la création du PRES, notamment l'appel à des projets pédagogiques émergents dont l'un concerne l'École pour l'utilisation du multimédia dans l'enseignement et dans la formation. Il est également question des Labex labellisés, initiatives de l'Idex

Il est fait un état des lieux que nous avons engagé avec le comité des vice-présidents des conseils des établissements et de la vie universitaire afin de recenser l'offre de formation qui couvre le champ des diplômes du format LMD, mais également -et nous sommes dans cette particularité- des formations qui n'ouvrent pas forcément sur des diplômes mais des diplômes d'établissement, voire des formations de type diplôme d'ingénieur.

L'idée développée dans le document est la construction et le pilotage d'une offre de formation cohérente et globale. C'est un document général d'orientation sur la politique de formation. Il repose sur des principes énoncés dans le document :

- La cohérence dans l'offre de formation, éviter les redondances, les concurrences. Le sujet est complexe et abondamment discuté dans le comité des VP CEVU (Vice-Présidents du conseil des études et de la vie universitaire), le domaine des langues et des sciences sociales est marqué par beaucoup de redondances.
- La lisibilité de l'offre de formation, en créant une forme de cohérence.
- L'adossement à la recherche, en lien avec le comité des vice-présidents chargés de la recherche qui y travaillent.
- L'ouverture à l'international. L'Inalco étant membre du PRES, l'ouverture internationale est bien évidemment un sujet central.
- La cohabilitation et la recherche de partenariats au sein du PRES. Nous avons un certain nombre de diplômés cohabilités par l'EHESP dans le cadre d'activités du PRES.
- L'organisation de la vie étudiante.

Un état des lieux est fait sur les différentes licences selon une approche liée au territoire et à la proximité, et le développement des licences à caractère professionnel, qui ne nous concernent pas directement mais intéresse beaucoup les universités. C'est un sujet abondamment discuté.

L'offre des masters a commencé à ouvrir un champ de réflexion sur les possibilités de rapprochement ou de mise en commun de programmes de formations et de masters portés par plusieurs établissements et qui peuvent se ressembler. À ce titre, nous avons un master cohabilité avec Paris 7, Analyse et management des établissements de santé (AMES) qui se rapproche du master Management des organisations en santé et en social porté par Paris 13. Nous avons engagé des discussions pour voir ce que nous pouvons faire ensemble. Les objectifs sont modestes mais aussi pragmatiques, c'est-à-dire qu'ils vont peut-être ouvrir une nouvelle ère de coopération et d'inclusion dans le cadre du PRES.

Le PRES a plusieurs chantiers à venir :

- Des projets transversaux et des dispositifs d'aide à la réussite pour lutter contre l'échec des étudiants. C'est un sujet porté avec une opération en direction des lycéens pour favoriser le choix de l'orientation professionnelle (Cordées de la Réussite).
- Consolider les initiatives pour les étudiants en licence ; favoriser les passerelles entre les licences et donner le choix d'une spécialisation après la licence dans le cadre du master 1 et du master 2, et accompagner les étudiants.
- Intégration de la réforme des études médicales. Vous savez que le PRES regroupe plusieurs universités de médecine. C'est un chantier que nous avons pour l'instant orienté, si l'on peut dire, mais sans aller au-delà. Les discussions à engager entre Paris 5 et Paris 7 sont relativement complexes, et pourront permettre le développement.
- Soutien à la qualité et à l'innovation pédagogique. On retrouve le caractère précurseur du PRES, l'idée de soutenir l'innovation. Nous sommes dans l'objet que nous évoquions à l'instant.

- Favoriser les stages d'insertion professionnelle. L'École dispose d'une expertise particulière dans le lien qu'elle peut entretenir avec le champ opérationnel et professionnel direct.
- Certification en langue. Assurer que l'ensemble des élèves et des étudiants puisse avoir un élément au niveau des langues.
- Poursuivre la mise cohérence de l'offre de formation à l'horizon de 2016 pour travailler sur les rapprochements tels que je les évoquais, puis la mise en œuvre de la pluridisciplinarité puisque les questions que nous évoquions sont aussi portées dans d'autres institutions. L'idée étant de favoriser l'approche pluridisciplinaire et multidisciplinaire.
- Une politique en matière de formation doctorale. Je vous propose de l'examiner avec la présentation que fera Marie-Aline Bloch, directrice de la recherche, sur la politique en matière de formation doctorale au sien du PRES SPC.

En résumé, ce document d'orientation donne un cadre général d'organisation, il prévoit quelques éléments ponctuels et précis qui procèdent d'une logique, non pas de la vaste réforme ou de la grande révolution mais plutôt des "petits pas", qui permet à chacun de se connaître, de se rapprocher et de comparer son offre de formation au sein du PRES pour construire des produits nouveaux –ce qui est plus facile- et des rapprochements pour les offres déjà existantes –ce qui nécessitera des discussions.

Nous vous avons remis également la liste des diplômes, des masters et des habilitations sur table. C'est-à-dire un document relativement complet et exhaustif.

M. DAB : (*Intervention hors procès-verbal.*)

Notre procédure prévoit d'entendre également un rapporteur, qui est Michel.

M. LEGROS : Le document étant court, sans annexes, vous avez sans doute tous pu le lire.

J'ai peu de chose à rapporter dessus, je ne reviens pas sur la présentation qui montre bien les principes, la cohérence, la lisibilité, l'adossement à la recherche, avec lesquels tout le monde est d'accord.

Comme cela a été souligné plusieurs fois, ce document est assez généraliste, probablement un peu trop. Il laisse paraître de grandes intentions et, finalement, ne dit pas grand-chose en dehors des points sur lesquels on ne peut être que d'accord : aide à la réussite des élèves en licence, dont on sait le taux d'échec, et le renforcement du développement pédagogique. Ceux qui ont fréquenté les universités savent que des efforts gagneraient à être développés.

Il y a peut-être davantage de choses à dire de ce que ne mentionne pas le texte.

En particulier, j'aimerais savoir où nous en sommes du dispositif d'ensemble autour de la convention Idex. Nous ne reprenons pas beaucoup certains débats ici, mais je sais qu'ils sont un peu forts au sein des universités. Les trois Conseils mériteraient d'en avoir quelques échos. J'ai même vu passer des lettres de démission un peu sévères. S'agissant de la révision des masters, j'ai l'impression que les échanges entre les universités se font un peu dans la douleur.

L'enjeu est de savoir jusqu'où et sous quelle forme s'intègrent et se fondent les universités et les écoles. Le fond du débat est de savoir comment intégrer l'ensemble

de ces huit organismes au sein d'un même PRES. On en voit là un petit morceau mais cela mérite d'avoir la pierre dans son ensemble.

Au-delà de cela, il faudrait revenir sur nos travaux sur la place de l'EHESP dans l'Idex. Par ailleurs, l'accent est mis sur les cohérences internes au PRES, mais *quid* du PRES Bretagne et comment les choses se construisent-elles de ce côté ?

Donc, ce texte très généraliste est une bonne occasion pour échanger sur un certain nombre de points. Je pense qu'il faut rester attentifs, s'informer davantage, et probablement travailler finement la place de l'EHESP dans ces dispositifs. Il me semble que ce n'est pas dans le texte, et ce qu'il ne dit pas pose sans doute un certain nombre de problèmes, y compris pour l'avenir.

M. DAB : Merci beaucoup, Michel.

M. MEIDINGER : Quelques compléments d'information de la part de la DGESIP. Nous avons été sollicités par les représentants du PRES Sorbonne Paris Cité pour mener une mission d'accompagnement concernant leur offre de formation. Elle a été déposée auprès de l'agence qui va l'évaluer, ce qui fera l'objet d'une discussion l'année prochaine avec les conseillers de la DGESIP. Mais devant la complexité de l'offre, des problèmes d'harmonisation et de cohérence de l'offre de formation, le PRES nous a sollicités pour demander qu'on l'accompagne sur différents points perfectibles. Nous allons rencontrer les responsables des PRES au mois de décembre. Nous n'avons pas encore eu communication des problèmes sur lesquels nous serions sollicités pour coordonner.

Il est vrai que le chantier est considérable, il s'inscrit dans la volonté du ministère d'obtenir une simplification de l'offre de formations et, pour ce faire, de travailler au niveau des sites. Les sites sont parfois simples à définir comme Strasbourg Mulhouse qui forme un site simple. Mais lorsqu'on rentre dans la région parisienne, les imbrications sont telles que l'on peut rencontrer un certain nombre de problèmes. Pour Sorbonne Paris Cité, c'est à peu près clair. Voilà le premier point d'information.

Le second concerne la lisibilité. Avoir 407 spécialités est intéressant, mais nous nous demandons si la hiérarchie et la distinction dans la nomenclature entre domaine, mention et spécialité, ne sont pas responsables d'une profusion d'intitulés que l'on n'arrive pas à maîtriser.

M. DAB : Ce n'est pas impossible.

M. MEIDINGER : L'idée, qui semble d'ailleurs assez partagée par l'ensemble des intéressés, est de réfléchir à un processus d'habilitation ou d'accréditation, qui ne retiendrait dans la nomenclature que des domaines, si ceux-ci sont nécessaires, et des mentions, des spécialités étant finalement laissées. Tout du moins, libre aux formations d'articuler leur mention en parcours ou spécialité, de toute façon, celles-ci ne feraient pas l'objet d'un intitulé spécifique sur le diplôme.

Cela donnerait à la fois plus de souplesse aux formations qui pourraient organiser leur mention d'une certaine manière. Et je pense que l'on n'en arriverait pas à une situation où, devant la profusion des spécialités et la volonté des établissements de les voir accréditées une fois qu'elles ont été établies, on serait conduit à en habilitier 99,99 %.

J'espère que cette réflexion que conduit la DGESIP pourra aboutir à un résultat heureux.

M. DAB : Merci beaucoup de ces précisions. D'autres interventions ?

(Départ de Mme Ducos.)

M. GALLET : J'ai l'impression que le débat concernant les ARS et les PRES sont presque de même nature. Pour aller jusqu'au bout de la comparaison, quand Alain Juppé a créé les ARH, c'était pour faire des structures légères.

L'adhésion de l'EHESP au PRES et à l'Idex répondait à une stratégie d'opportunité, comme celle de développer des partenariats en Bretagne par exemple. Mais au-delà des opportunités que l'on peut saisir en fonction des connaissances, de l'antériorité des dialogues, il faut vraiment réfléchir à la stratégie de l'EHESP pour qu'elle ne se retrouve pas "noyée" dans des hyperstructures où l'on perdrait de vue les besoins de base en compétences, en enseignements et les attentes des publiques.

Voilà en tout cas ma réflexion sur ce point.

M. DAB : Elle est tout à fait juste. Le problème de gouvernance posé est de savoir quelle est la plus-value du PRES et ce qu'il peut permettre de faire que les établissements ne peuvent faire tout seuls. En l'occurrence, nous sommes clairement en phase d'apprentissage. Ce point ne doit pas être perdu de vue. Évidemment, c'est une évidence pour tous les établissements : l'EHESP n'a pas à fusionner dans un ensemble aussi complexe. Je pense que cela ne fait guère débat parmi les membres du PRES.

Mme MAIGRET : J'avais voté contre lorsque la question du PRES avait été abordée. Tout cela semble extraordinaire, mais je ne sais vraiment pas ce que l'on peut en faire ! De nombreuses choses sont passionnantes, depuis les études hébraïques, arabes, russes, en passant par le journalisme culturel, le commerce international, le droit et le développement durable, le droit du public général. Mais avons-nous réellement à collaborer avec tous ces gens, et l'organisation veut-elle vraiment dire quelque chose ? Pour avoir quelque chose à faire, il faudrait avoir "quelque chose à faire ensemble", au moins avec une partie de ces gens.

On imagine bien que tout le monde ne s'articule pas avec tout le monde, mais là, je ne sais même pas avec quoi. Êtes-vous capable de me dire aujourd'hui avec quoi l'on s'organise en plus que lorsque nous n'étions pas dans ce PRES, et ce que cela nous apporte d'en être ? À part, peut-être, que certains pourront faire du russe, du japonais...

M. DAB : Permettez-moi de poursuivre, par plaisir de débat. Tout à l'heure, plusieurs d'entre vous ont dit : décroïsonner, plasticité, diversité des compétences. N'est-ce pas là une voie justement ? Je n'ai pas la réponse personnellement, mais n'est-ce pas la voie de créer des ponts entre des écoles qui incarnent des spécialités différentes pour être en posture de répondre aux nouveaux besoins de la société ?

Mme MAIGRET : Il faudrait l'avoir pensé. En fait, on a pris le catalogue, chacun a ajouté ce qu'il voulait, et un nouveau catalogue est offert. Mais je n'ai pas l'impression que l'on ait vraiment réfléchi à ce que l'on pouvait faire ensemble. Je ne trouve pas cela très positif. J'ai la réputation d'être une empêcheuse de tourner en rond, mais j'assume.

M. DAB : Si tout le monde était d'accord, cela ne serait pas drôle.

Mme MAIGRET : Nous avons des collaborations avec Rennes 1 sur des masters en droit, et bien d'autres encore. Or, finalement, quelle est la nouvelle collaboration dans le cadre du PRES Paris Sorbonne ?

M. DAB : Philippe à la réponse.

M. MARIN : Peut-être pas la réponse, mais je vais essayer de donner quelques illustrations de façon pragmatique. Je découvre les VP CEVU qui travaillent à l'élaboration de ce document. Je pense que la question est celle de l'organisation d'une forme d'intégration dans un processus où chacun avait une offre de formation qui pouvait être concurrente ou au moins, et même souvent, non connue des autres. Au fond, le PRES a cet avantage de permettre trois choses très pragmatiques et tout à fait modestes.

D'abord, c'est connaître l'offre de formation de l'ensemble des établissements. Des éléments de complémentarité et de rapprochement sont possibles, mais le fait de discuter ensemble ne veut pas dire que l'on va forcément s'associer ou se marier. À l'inverse, il est tout à fait intéressant de découvrir l'offre de formation des autres.

Ensuite, l'EHESP est perçue dans le PRES comme l'un des acteurs du pôle santé publique, au sens large du terme. Le PRES nous pousse même à développer ce domaine d'expertise et de transversalité.

Enfin, si la logique d'intégration apparaît pour l'instant, dans ses conclusions et ses mises en œuvre, complexe et difficile, il est normal, comme tout projet de changement qui vise à faire coopérer des acteurs qui n'en avaient pas l'habitude, de passer par une phase de découverte et d'appropriation. Cela me paraît l'élément le plus important.

J'ajoute qu'un élément ne chasse pas l'autre. Notre polarité rennaise est maintenue, nous gardons des masters co-habilités, nous sommes membres associés du PRES de Bretagne. L'idée n'est pas de se désengager d'un endroit pour un autre mais, bien au contraire, de maintenir une procédure. Je ne développe pas sur le projet Irset ou les éléments que nous avons par rapport à la recherche. Mais, incontestablement, je crois que nous avons un double projet.

Je perçois dans vos interventions l'idée qu'il faudrait aller peut-être plus vite et plus fort dans l'intégration. Dans un premier temps, il est important de faire le tour du propriétaire pour savoir exactement comment cela fonctionne. Par exemple, des discussions très intéressantes ne concernaient pas nos disciplines mais des masters en psychologie ou en langue étrangère appliquée, et je trouve extrêmement profitable d'y assister. Cela permet de voir comment créer des complémentarités ou travailler avec les autres dans une dimension, pas uniquement de coopération mais dans une logique d'intégration.

Les résultats aujourd'hui sont ce document que nous vous présentons et dont nous n'avons pas à rougir car il contient certains axes. C'est un document d'orientation qui va se compléter et se peaufiner progressivement.

Mme MAIGRET : Il me semblait que l'École s'occupait d'un certain nombre de choses au sujet de l'air. Or, Paris 7 et Paris Diderot font un travail sur l'atmosphère intérieure et extérieure, et je vois des choses en santé publique à Paris 7, Paris 5, Paris 13, mais aucune collaboration avec l'EHESP. L'offre de santé publique est maximale, environ une trentaine, mais je ne vois aucune collaboration au sein du PRES.

Mme KOVLESS : Je trouve vos propos assez durs. Si j'ai bien compris, les cases orange représentent "la mayonnaise qui prend", c'est-à-dire des regroupements qui se font ici ou là, ce processus ne se fera pas en deux minutes. Et il me semble bien que plus on va vers la santé publique, plus on trouve de petites cases orange : spécialité avec un parcours EHESP et un parcours P 13 ; spécialité co-habilitée Paris Diderot/EHESP ; spécialité inscrite dans la mention sciences du médicament, etc.

On voit bien que c'est un *work in progress*. Toutes ces spécialités peuvent vous paraître folkloriques, mais des choses sont très intéressantes par ce qu'elles peuvent apporter à la santé publique. L'Inalco peut vous paraître encore plus folklorique, mais on voit un programme sur l'émigration non négligeable. On est même arrivé à monter un projet dont je ne sais pas ce qu'il va donner au sein du PRES. On invite l'Inalco à travailler sur les rapports entre religion, santé mentale, offre de soin, utilisation d'intervenants non médicaux, etc. On compte aussi un gros institut de psychologie à la fac de "Pierron", tandis que l'EHESP fait aussi des sciences sociales.

Petit à petit, la circulation va se faire. Au départ, tout le monde ne connaît pas forcément ce que font les autres. Mais on peut s'approprier des choses qui peuvent paraître éloignées, ce qui est très intéressant car cela permet un authentique "interdisciplinariat" que tout le monde appelle de ses vœux.

Mme COURTOIS : Ce PRES suscite quelques inquiétudes, car plasticité veut aussi dire réactivité. Et sur ce type de structure, on peut légitimement penser que la réactivité va prendre beaucoup de temps à se mettre en place. Par ailleurs, on voit que la réflexion va être longue à conduire au sein de l'EHESP. Ces démarches ont toujours un risque d'être chronophages et de se faire aux dépens de coopérations plus directes, plus naturelles, plus pragmatiques avec des retours plus immédiats. Je crois que nous sommes nombreux à partager ces inquiétudes.

Peut-être un seul point positif, pour rejoindre le débat précédent : cela rend d'autant plus nécessaire la démarche à faire au sein de l'EHESP -stratégie disait mon collègue- sur ce qu'il faut absolument conforter. L'EHESP a sans doute des cartes maîtresses avec des formations insuffisamment développées et sur lesquelles des stratégies de développement sont possibles, y compris avec des moyens nouveaux. Il s'agirait de voir quels sont les besoins que l'on ne couvre pas assez et, dans ce cas, cibler beaucoup plus certains partenariats directs.

M. LEGROS : Je faisais partie du Conseil d'administration et ai voté l'adhésion au PRES, et je n'ai pas de regret. Simplement, nous rentrons dans une phase un peu différente qui va au-delà de l'acculturation, avec des négociations. En particulier, il ne vous a pas échappé que les financements ne sont pas ceux qui étaient demandés ; ceux attribués sont plus restreints et l'on n'en a que les intérêts. Une partie de ces financements, autour de 27 millions, est affectée aux Labex. Il ne reste donc plus que 8 ou 9 millions à partager avec un certain nombre d'universités et l'organisme.

Dans cette période, il faudrait être relativement précis sur la stratégie par rapport au PRES et à l'Idex : de quoi a-t-on envie ? Où veut-on aller ? C'est sur ces bases qu'il faut négocier. Si nous restons sur une phase : on fait connaissance, on se rencontre, que nous ne nous préparons pas, nous serons en difficulté lorsque se concrétisera la négociation. Nous sommes dans une grande barque, dans laquelle nous ne pesons qu'une part au regard du volume des masters. En revanche, nous avons les atouts de la santé publique, du management, de l'organisation de santé.

Lorsqu'on ne pèse pas très lourd, il faut savoir exactement ce que l'on veut, et y aller. Il me semble qu'une vraie stratégie est à construire à partir de notre propre stratégie : que voulons-nous de ce PRES ? Si nous ne le disons pas maintenant, ne nous étonnons pas dans un an ou un an et demi de n'avoir pas reçu grand-chose.

Un vrai effort est à faire pour sortir de cette phase sympathico-naïve d'entrée dans le PRES : nous, tout petits, et eux si gros à côté, quelle chance d'y être ! Il faut sortir de cette phase pour fixer ce dont nous avons besoin, ce que nous voulons, et se préparer à cette négociation.

M. DAB : L'EHESP a l'énorme avantage de ne pas former de chômeurs. Même si elle est petite dans le PRES, c'est une identité forte et respectable.

Pour une école comme la nôtre, exister dans un tel océan demande d'avoir des lignes directrices et une stratégie très clairement affirmée, construite et partagée dans l'établissement. Cela ne fait que renforcer l'importance du travail que nous avons à faire en 2013.

Certes, le "paquebot" est complexe mais, sans jouer les anciens combattants, j'ai connu, et un certain nombre d'entre vous autour de la table aussi, l'époque où la santé publique était tellement marginalisée, coupée du monde de la médecine notamment, et tellement méprisée, que nous ne pouvons que nous réjouir que l'École soit insérée dans un réseau universitaire qui fait partie du meilleur de notre pays. Ce n'est pas gagné pour autant, mais il existe des atouts et l'École doit s'organiser pour les exploiter. Je pense que c'est un peu notre mission.

Un commentaire, et ensuite nous avancerons dans l'ordre du jour.

M. MARIN : Je veux vous faire partager deux informations pragmatiques. D'une part, nous avons obtenu un financement pour ouvrir une classe préparatoire intégrée à Paris 13 pour permettre à certains étudiants qui y suivaient des masters de bénéficier d'un appui pour passer les concours auxquels nous les préparons. Nous avons répondu à un appel d'offres. D'autre part, dans le domaine de la recherche, nous avons également des dotations qui arrivent au PRES dans le cadre de l'Idex.

De façon plus générale, le positionnement des universités et des écoles est pour l'instant "tactique". Le travail que nous vous présentons a pris une année, il est sûrement imparfait mais c'est un point de départ. Les discussions commencent à se nouer sur l'approche, sur la façon de faire ensemble. Si j'analyse les choses sur le plan stratégique, chaque établissement est en train de reformuler son positionnement stratégique dans l'ensemble PRES.

Les discussions entre les quatre fondateurs de l'université unifiée, ou de sa préfiguration, laissent à penser que de nombreux sujets devront être discutés. C'est un vaste chantier.

Chaque acteur se retrouve dans une logique, Michel l'a bien dit, de repositionnement stratégique au regard de l'engagement initial.

M. DAB : Merci. Je vous propose d'avancer.

4. POLITIQUE EN MATIERE DE FORMATION DOCTORALE DU PRES SORBONNE PARIS CITE

Mme BLOCH : Cette présentation sur la recherche et la formation doctorale a également été faite au Conseil scientifique afin qu'il donne son avis. Mais il n'a pas voulu se prononcer en l'état car le document est très général pour la recherche, peut-être encore plus que le document sur la formation.

Nous sommes en train de finaliser le compte rendu du Conseil scientifique mais je peux vous en donner la teneur. L'attention a porté sur l'aspect peut-être un peu bureaucratique du PRES et chronophage, comme cela a pu être évoqué tout à l'heure. L'autre point fortement souligné est que l'École doit vraiment clarifier sa politique de site : que veut-on faire dans le PRES SPC et dans le PRES breton ?

Je rejoins ce qui vient d'être dit sur le souci que nous avons d'avoir une stratégie propre, claire, et de bien savoir faire respecter notre identité par rapport à la formation notamment de fonctionnaires, etc.

Tout de même, il a été souligné qu'être dans ce PRES et avoir accès aux moyens de l'Idex donne des avantages, même si la fac de "Pierron" a été un peu réduite. Un appel à projet a déjà été au niveau de la recherche. Nous sommes donc dans la compétition avec nos camarades, mais qui avait comme règle de base d'amener plusieurs établissements à coopérer pour un projet. Dix projets ont été portés par l'École. C'est un début.

Nous sommes vraiment dans une dynamique qui commence. Le projet éventuel d'université unifiée est à 2016, et nous sommes effectivement plutôt en train de faire connaissance. La question à mon avis est : quel équilibre trouver entre le temps que nous passons en interne à construire notre stratégie par rapport au temps passé dans différentes réunions qui peuvent être très chronophages.

Sur la formation doctorale, vous avez un document assez court qui présente l'état actuel : 25 écoles doctorales, sous le sceau principal de Sorbonne Paris Cité et 14 en sceau secondaire ; 6 400 doctorants, ce qui rend le PRES parmi les plus importants. Par ailleurs, des collèges peuvent regrouper différentes écoles doctorales.

S'agissant de la coopération, nous avons d'abord ce qui est lié aux Labex, ces projets de collaboration de recherche. L'un des produits dérivés est de proposer des formations doctorales innovantes adossées à ces recherches. Nous ne sommes pas concernés directement aujourd'hui puisque nous n'avons pas eu la chance d'avoir de Labex.

Ensuite, la volonté est de développer la mobilité entrante et sortante, avec des moyens financiers prévus dans le budget de l'Idex. L'idée est aussi de mener un travail pour mutualiser les bonnes pratiques dans le domaine : charte de thèses, etc. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants, faire aussi appel à différents types de financements extérieurs (bourses CIFRE européennes, etc.)

Enfin, pour l'insertion professionnelle qui, depuis la loi LRU, est affichée davantage comme mission des universités et des établissements d'enseignement supérieur en général, il est question de professionnaliser, développer, renforcer la formation, l'information des étudiants et des doctorants pour mieux s'insérer dans les milieux professionnels.

Un dispositif existait et était adossé à Paris Diderot, le CESDIP (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales), qui est maintenant généralisé au niveau du PRES et qui propose un bouquet de formations importantes. Le document donne une liste d'exemples : anglais, insertion dans l'entreprise, possibilité d'accès à d'autres masters que les personnes auraient pu suivre avant de faire leur thèse, et des modules spécifiques pourront être construits.

Nous sommes davantage en train de construire que de finaliser un projet. L'École pourrait bénéficier de ces modalités en donnant accès à nos doctorants du réseau doctoral, puisque je vous rappelle que l'École n'a pas d'école doctorale mais anime un réseau avec dix écoles doctorales dont deux sont dans le PRES Sorbonne Paris Cité (Paris Descartes, Paris Diderot avec Paris 6).

Un enjeu n'apparaît pas dans ce document et nous allons devoir y veiller : la formation doctorale en santé publique. Il existe des projets de fusion dans les écoles doctorales en Île-de-France en santé publique, cela concerne aussi Paris 11. La question est de savoir quelle sera la place de l'École par rapport à cette réorganisation.

Nous restons aujourd'hui dans une vocation nationale, même si nous sommes dans ce PRES, la vocation de l'École est d'animer des écoles doctorales, nationales puisqu'il y en a aussi deux à Rennes, une à Marseille, une à Nancy et une à Bordeaux.

M. DAB : Un commentaire, Michel ?

M. LEGROS : Marie-Aline a fait à la fois la présentation et les commentaires. Je n'en rajouterai pas beaucoup, si ce n'est pour souligner que je comprends que le Conseil scientifique se soit abstenu sur le sujet. Le texte a presque les mêmes avantages que le précédent, mais avec des défauts accentués dans la mesure où il est très court et général.

Je me posais vraiment la question de l'articulation entre les projets. On voit bien que les enjeux sont lourds. Le centrage du PRES sur les Labex est complètement logique et devrait conduire à regarder avec un peu d'inquiétude et de commisération les gens qui ne sont pas dans les Labex, ce qui est le cas de l'École qui se trouve ainsi marginalisée. Je trouve qu'il y a vraiment des réflexions de choix et de stratégie.

De plus, le projet de regroupement des écoles doctorales sur des publics Île-de-France va accentuer ce mouvement. J'ai l'impression que les relations avec le réseau ne sont pas si simples que cela, elles ont toujours été un peu compliquées avec les partenaires du réseau doctoral. Un équilibre est à trouver entre ce que l'on fait du côté du réseau et ce qui se passe du côté du PRES.

En même temps, lorsqu'on regarde l'offre de formation de l'École côté doctorants, nous sommes très calés sur le MPH mais il reste de niveau master, même si c'est un master un peu amélioré. On prend donc le risque de vendre de la formation doctorale en la prenant du côté du master, ce qui, à terme, peut poser un certain nombre de problèmes. Peut-être le PRES peut-il être une occasion d'enrichir une offre de formation. Cela mérite une réflexion stratégique sur ce vers quoi nous allons, si nous confortons le réseau tel qu'il existe -mais tiendra-t-il longtemps ?-, ou si l'on cherche du côté du PRES à s'articuler davantage ? C'est un vrai enjeu pour l'avenir.

M. DAB : Un commentaire sur les formations doctorales ? (*Il n'y en a pas.*)

Le Conseil scientifique va avancer sur le sujet et nous en entendrons parler j'imagine.

Mme BLOCH : Peut-être lors d'un prochain Conseil des formations, pourrions-nous vous présenter l'état de l'avancement du réseau doctoral.

M. DAB : Avec plaisir. Nous passons au point suivant.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE (NOTAMMENT VIE ETUDIANTE) ET MODIFICATION DU REGLEMENT DE SCOLARITE

Mme MALPOT : Le document que vous avez sur table est le fruit d'un travail mené à la demande des élèves élus au Conseil d'administration et du bureau des élèves.

Le document qui vous est projeté correspond à celui que vous avez sur table, avec les dernières modifications apportées en comité de direction hier matin, raison pour laquelle je n'ai pas pu vous imprimer le document modifié. Mais je tenais à vous projeter les dernières modifications demandées pour que vous puissiez voir le document totalement actualisé. Il a, par ailleurs, été débattu en comité de coordination des enseignements et retravaillé à plusieurs reprises avec les élèves, la Direction. Mon propos portera sur les éléments qui relèvent de la compétence du Conseil des formations, et non sur la partie comité technique. Il vous est soumis en vue de sa présentation au Conseil d'administration du 19 décembre.

Les modifications qui sont apportées au règlement intérieur sont de quatre ordres.

Dans la partie qui vous est présentée, des précisions sont apportées sur les rôles respectifs des représentants élus aux instances, Conseil d'administration, Conseil des formations, Conseil scientifique, bureau des élèves, et un accent est mis sur le rôle de ces élus dans la transmission avec leurs successeurs et la mobilisation de leurs pairs pour participer aux élections, et permettre que les sièges au sein des instances soient occupés.

Le deuxième point porte sur la création de nouvelles instances et la suppression d'autres qui existaient préalablement dans le règlement intérieur. Est créé le bureau des élèves, il est précisé que son rôle est d'animer la vie collective et festive sur l'ensemble des sites de formation de l'EHESP. En retour, est supprimé l'ancien bureau de la vie des élèves qui fonctionnait de façon épisodique et avait du mal à associer les représentants des étudiants et des élèves. Il est également proposé de supprimer le comité de la vie collective, cette instance ne s'étant pas réunie depuis 2008, c'est-à-dire depuis que le règlement intérieur a été mis en place. Concernant les élèves et les étudiants, le bureau des élèves reprend le rôle qu'avait vocation à jouer le comité de la vie collective.

Troisième point, décliné dans la modification du règlement de scolarité, il est proposé de recaler les modalités de gestion des projets collectifs, donc des appels à projets, la mobilisation des élèves et des étudiants via un appel à projets diffusé à l'ensemble des élèves et des étudiants, ce qui n'était pas fait auparavant, projet examiné ensuite dans une commission qui a été revue pour permettre une représentation beaucoup plus large des élèves et des étudiants qui n'y siégeaient pas précédemment.

L'une des modifications apportées en comité de direction hier est que la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique est bien représentée dans ce comité des projets collectifs. À l'inverse, le service scolarité qui devait siéger assure simplement le secrétariat de la commission des projets collectifs.

Dernier point : les modalités d'attribution des aides sociales ont été revues. D'une part concernant les élèves rémunérés par l'École, il est prévu qu'un représentant des élèves puisse siéger en commission, ce qui permettra d'attribuer des aides aux élèves, là où les représentants du personnel qui siégeaient seuls en commission se refusaient à se prononcer sur le cas des élèves. D'autre part, il est créé un fonds social étudiants abondé via des fonds liés à la suppression des bourses du MPH pour permettre de soutenir les étudiants en grande difficulté sociale.

Les modifications apportées par le comité de direction portent essentiellement sur : le fait que le service de la scolarité et de la vie étudiante est l'interlocuteur dédié du bureau de la vie des élèves ; la composition de la commission des projets collectifs ; la partie commission d'aide sociale surtout pour les étudiants. La DRI peut être amenée à siéger dans cette commission lorsqu'elle traite du cas d'étudiants étrangers.

Par ailleurs, il est proposé que le directeur puisse mobiliser cette aide sociale en cas d'urgence, de la même façon que pour la commission qui s'adresse aux personnels et aux élèves. Voici les modifications telles qu'elles sont proposées. Ici, est intégrée dans la commission concernant les étudiants la présence de la DRI, et l'autorisation pour le directeur de l'École d'attribuer un secours en cas d'urgence avec une présentation ultérieure à la commission.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toute précision.

M. DAB : Merci.

M. GALLET : Plusieurs commentaires et questions. Quels sont aujourd'hui les représentants des élèves et des étudiants au Conseil des formations ? Je ne les ai pas vus dans le listing. En a-t-on actuellement ? Ont-ils été élus ?

Mme MALPOT : Faute de candidats, il n'y a pas d'élus. Les prochaines élections seront normalement organisées en début d'année par la Direction. C'est l'un des objectifs visés par la révision du règlement intérieur que de remettre l'accent sur les représentations des élèves et des étudiants au sein des instances.

M. GALLET : Concernant la suppression du comité de la vie collective, du conseil des élèves, je pense que l'on avait un jeu d'instances peut-être un peu complexe. Le fait de tout recentrer au niveau d'un BDE (bureau des élèves) me paraît a priori assez cohérent.

Ensuite, le terme "bureau des élèves" n'est pas non plus anodin. Un BDE peut être une organisation très forte, avec beaucoup de moyens. Je pense qu'il resterait à préciser comment va fonctionner ce BDE, avec quels moyens, selon quelles ambitions. Lorsqu'on voit certains BDE de grandes écoles de commerce, on peut imaginer que le terme peut être prometteur.

Concernant les projets collectifs, clarifier le schéma de décisions est également intéressant. Ça l'est d'autant plus que l'École a beaucoup moins de projets collectifs aujourd'hui. C'est un problème, et je pense qu'il faut interroger le processus interne et les moyens alloués. J'aimerais que l'EHESP en ait beaucoup plus, malgré un contexte de moyens contraint.

Dernière observation, on ne prévoit pas systématiquement la présence d'un élève dans la commission d'action sociale pour les personnels et les élèves rémunérés par l'École, excepté lorsque des sujets concernant les élèves sont à l'ordre du jour. Je trouverais plus adapté que l'on prévoie systématiquement un représentant des élèves dans cette commission. C'est important dans une commission dédiée aux personnels et aux élèves.

M. DAB : Merci de ce commentaire. Des questions ou remarques ? (*Il n'y en a pas.*)

Il faut que nous procédions à un vote formel.

Mme PLAISANT : J'ai une remarque, qui ne relève pas du Conseil des formations mais plutôt du Conseil d'administration, à propos du CHSCT.

M. DAB : Restons dans notre champ d'attribution.

Y a-t-il des oppositions à cette évolution du règlement intérieur ?

Mme MAIGRET : En incluant la remarque de Bruno Gallet ?

M. GALLET : J'avais compris que ma remarque était intégrée, mais peut-être n'est-ce pas le cas effectivement !

M. DAB : Pouvez-vous la reformuler ?

M. GALLET : Ma proposition était que la commission d'action sociale pour les personnels et les élèves rémunérés par l'École compte systématiquement un représentant des élèves, qui est le représentant, je pense, des élèves au Conseil d'administration.

M. DAB : Cela pose-t-il un problème ? Cela paraît être du bon sens.

Mme MALPOT : A priori, cela ne pose pas de problème, et donc on peut l'intégrer. La seule chose est que ce document doit aussi être voté en CT, donc par les représentants des personnels. Nous leur ferons part de votre proposition de modification, et nous poursuivons, de ce fait, la vie du document à travers les différentes instances avant sa présentation au CA.

M. GALLET : Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le processus. S'il doit être modifié, à qui le document sera-t-il présenté dans un premier temps ? Y aura-t-il forcément un CT avant le CA ?

M. DAB : Normalement, oui. Donc, nous pouvons adopter ce texte avec l'amendement "Gallet" !

(Il est procédé au vote à main levée.)

L'avis n°2 est approuvé à l'unanimité.
--

6. POLITIQUE TARIFAIRE 2013 POUR LES AUDITEURS LIBRES ET LA FORMATION CONTINUE

Mme MALPOT : C'est une information, dans le respect de ce qui avait été demandé par le Conseil des formations dans sa précédente composition. Il avait considéré que c'était au Conseil d'administration d'émettre un avis sur les éléments concernant la politique tarifaire de l'École pour les formations.

Il nous a semblé important de vous présenter à titre d'information ce document composé de deux parties. Je vais commencer par la dernière, c'est-à-dire la partie sur la politique sur la formation continue et les préparations au concours. Elle a été soumise au CA de mai dernier, votée à l'unanimité, et intégrée dans le catalogue de formation continue 2013 depuis le 1^{er} septembre. Pour mémoire, le Conseil d'administration avait voté la politique tarifaire sur l'offre commune avec l'EN3S à destination des ARS.

La nouveauté est ce qui vous est présenté concernant les formations fonction publique et les formations diplômantes. L'ensemble de ces éléments, la partie ancienne et la partie nouvelle, a vocation à être intégré dans un document de synthèse qui sera présenté au Conseil d'administration de décembre et qui donne l'ensemble des tarifs usagers de l'École, que ce soit pour les activités de formation, pour l'hôtellerie où les activités du LERES ou d'expertise.

S'agissant des évolutions concernant les formations fonctions publiques et les formations diplômantes longues, nous avons choisi de maintenir les tarifs, tels qu'ils

avaient été présentés pour l'année 2012 sur les formations fonction publique pour les auditeurs libres. Parallèlement, nous proposons des hausses de tarifs sur certaines formations diplômantes de l'École, en vue de leur permettre d'atteindre un équilibre financier plus facile.

Les propositions de hausse portent notamment sur le *Master of Public Health*, le programme Erasmus Mundus Europubhealth, les masters portés en cohabilitation avec l'université de Rennes 1, à savoir : Droit santé éthique qui passe de 4 500 € à 4 800 €, et les masters de la mention santé publique qui sont portés à 4 500 €.

Ces derniers tarifs n'ont pas encore fait l'objet d'un vote au sein des instances de l'université de Rennes 1. Nous sommes, de la même façon, en négociation sur les tarifs du mastère spécialisé Santé environnement avec nos partenaires de Mines ParisTech. C'est pourquoi j'ai indiqué dans la note qu'il est encore possible que certains tarifs fassent l'objet d'une évolution qui vous sera présentée, car nous sommes chaque fois en négociation pour tous les tarifs avec nos différents partenaires.

Dernier point, car on m'a posé la question : les tarifs de formation continue sur les sessions courtes ont été élaborés en prenant en compte à la fois les coûts complets issus de la comptabilité analytique et les gammes de coûts portés par nos concurrents, néanmoins parfois partenaires. Sachant que l'idée est de couvrir nos coûts mais aussi de refléter le niveau de l'offre que nous proposons à destination des cadres dirigeants dans le secteur.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. DAB : Merci. Alain rapporte.

M. SLAMA : Je vous remercie pour cette précision, puisque j'avais posé la question tout à l'heure. Il faut noter que ce document est très complet et permettra d'avoir une bonne information sur les différents tarifs existants.

Je voudrais savoir comment a été calculé l'écart entre le tarif employeur et le tarif de prise en charge personnelle, que je trouve tout à fait légitime.

Sur le fond du document, j'ai quelques remarques :

La première concerne les attachés. La Fédération hospitalière de France ainsi que les syndicats portent depuis plusieurs années la volonté que les attachés soient dans un système de concours et d'une formation qui suit ce dernier.

Aujourd'hui, la formation a lieu à Rennes, ce dont on ne peut que se féliciter, mais celle-ci est à la charge des établissements, ce qui n'est pas le cas par exemple des élèves directeurs d'hôpital. Nous trouvons ce système pas très incitatif pour les établissements. Le risque est d'aboutir à y voir plus de contractuels que des attachés titulaires ; le mécanisme ne poussant pas les établissements à envoyer leurs bons adjoints et cadres passer ce concours, pour ensuite être dans la logique de formation. Ce document ne fait que constater ce qui existe, et nous trouvons cela toujours regrettable.

Le deuxième sujet concerne la formation de l'adaptation à l'emploi de chef d'établissement. On fait en sorte que toutes les portes soient ouvertes car, visiblement, il existe un problème de cahier des charges et d'organisation autour de cette formation. Le document est très bien fait, puisqu'il relate l'information telle qu'elle est aujourd'hui. Mais il est regrettable que cette obligation réglementaire ne

soit pas couverte par l'École, et que l'on n'ait pas réussi à bien définir ce qu'est la formation d'adaptation à l'emploi des chefs d'établissement.

La troisième remarque porte sur la politique promotionnelle. On entend bien que, dans un souci de bonne gestion, il est important d'avoir un nombre d'inscrits sur les formations afin de ne pas les annuler et que l'on puisse envisager des réductions de dernière minute. Cela peut s'entendre dans un souci de bonne gestion, mais attention au message envoyé par rapport à ce qu'est la formation continue des établissements de santé. La formation continue fait partie d'un plan de formation et l'objet d'un financement, organisé plusieurs mois à l'avance.

Il n'est pas très sain d'avoir des effets d'aubaine, d'opportunité sur de la formation continue. Je comprends la démarche mais je suis très réservé sur ce côté très "commercial et promotion", et du message que l'on envoie aux établissements qui font l'effort de s'organiser, de préparer les choses longtemps à l'avance. Une formation de ce type à la dernière minute n'a pas beaucoup de sens.

M. DAB : Merci. Sur ce dernier point, bien que nous n'ayons pas à prendre position formellement, je vous rejoins assez. Cela peut induire des effets de type "soldes" : attendons de voir si l'EHESP va solder pour voir si l'on envoie des gens.

Mme MAIGRET : Les médecins seront soumis au développement personnel, je crois.

M. MARIN : Au développement professionnel continu (DPC).

Mme MAIGRET : Une question va se poser, et les médecins l'ont d'ailleurs déjà fait. On n'entend pas que ce soit uniquement à l'École, ce qui fait partie de notre divergence avec la DAGPB (Direction de l'administration générale, du personnel et du budget), mais que cela puisse seulement se faire parfois. Aussi, que l'on ne nous refuse pas pour des raisons financières, comme cela se passait régulièrement, le financement d'une session puisque nous serons dans le cadre d'une obligation réglementaire du nombre d'heures de formation professionnelle. Il faudra l'intégrer, et je ne sais pas qui va payer.

M. MARIN : J'ai deux informations complémentaires. Sur la formation que nous délivrons, notamment en cours d'emploi pour les directeurs qui vont devenir chef d'établissement, il s'avère que la loi Hôpital patients santé et territoire a prévu que nous délivrions la formation nous-mêmes ou que nous habilitons des établissements d'enseignement divers et variés à le faire, le choix relevant de la volonté du directeur en place. Bien évidemment, nous souhaitons nous positionner clairement comme offreur de formation, mais nous ne pouvons rien empêcher, et c'est ce qui explique le système de facturation des formations.

D'autre part, je confirme que les attachés d'administration hospitalière en formation initiale sont bien pris en charge et financés. En revanche, il y a des formations d'adaptation à l'emploi. Vous savez que les attachés d'administration hospitalière ont obtenu un statut dérogatoire leur donnant le droit de s'inscrire sur liste d'aptitude sans limite, sans quota. À ce titre, ils ont une formation à suivre, et c'est la formation qui est visée.

Troisième élément : notre organisation se trouve maintenant dans un champ concurrentiel sur le plan de l'offre de formation. Nous avons de vrais arguments à faire valoir et on ne doit pas avoir "honte" de pouvoir offrir des formations à ceux qui nous le demanderaient.

Je suis sensible à ce qui est évoqué, le fait de ne pas offrir les formations trop tard, en tout cas de pouvoir les intégrer dans un plan de formation continue raisonné que, non seulement les établissements établissent mais également les services de l'État.

Mme MALPOT : Ce point a été soumis au vote des instances dès 2009 car, auparavant, nous étions tenus de respecter les tarifs usagers votés en CA sans pouvoir pratiquer de politique promotionnelle. Cette proposition faisait suite à la demande d'établissements lorsqu'ils souhaitaient inscrire des groupes afin de bénéficier de promotions. De même, comme nous développons beaucoup la formation sur mesure, il fallait pouvoir ajuster les devis pratiqués en formation sur mesure pour être concurrentiels vis-à-vis d'autres intervenants en formation. Ce sont les motifs qui ont justifié cette proposition de faire voter une politique tarifaire et non plus simplement des tarifs par le Conseil d'administration.

Mme RAYSSIGUIER : Sur la politique tarifaire, il me semble intéressant pour les auditeurs libres de conserver les tarifs adoptés en 2012. Mais, au-delà, j'ai eu à connaître quelques difficultés rencontrées par certains étudiants inscrits dans des masters et qui sont en situation sociale difficile.

La question que je voulais soulever est double : dans un cas comme cela et à partir du moment où ils se font connaître, peuvent-ils bénéficier d'une aide où d'une baisse de tarif conséquente ? Dans les deux cas qui m'ont été soumis, les personnes qui étaient vraiment dans des conditions personnelles difficiles se voyaient amenées à renoncer à poursuivre leur formation. Au-delà, serait-il possible de conduire une réflexion sur la façon dont notre école peut participer à la promotion sociale des personnes et avoir une politique tarifaire qui n'y fasse pas obstacle ?

(Départ de Mme Delaroche-Lambert.)

Mme MALPOT : Je répondrai ici en adoptant le point de vue du directeur de l'École, M. Flahault, habilité à décider de réduction de tarif, voire d'une exemption des droits de scolarité sur les formations diplômantes. L'exercice est compliqué car nous sommes pris entre le fait d'équilibrer financièrement les formations proposées et de répondre aux urgences personnelles de candidats sélectionnés, dont on part du principe qu'ils sont bons et que l'on voudrait donc conduire à la réussite.

Je ferai ici le lien avec la création du fonds social étudiants dont c'est la vocation. En outre, l'agent comptable est habilité à décider d'un échelonnement de paiement pour les étudiants en difficulté. C'est aussi l'autre point auquel on fait appel de façon très régulière et en bon fonctionnement avec l'agent comptable. Mais nous sommes chaque fois dans un équilibre à trouver entre le fonctionnement de la formation et le règlement de ces situations individuelles.

M. DAB : Dernière intervention sur ce point, Isabelle.

Mme PLAISANT : S'agissant de la formation continue et des auditeurs libres, il serait intéressant que le Conseil des formations dispose d'un tableau avec la prise en charge personnelle pour les formations initiales. Je pense à un dossier non résolu sur lequel l'EHESP a été alertée ainsi que le ministère de la Santé, celui des lauréats au concours de formation interne ingénieur d'étude qui viennent du corps des techniciens sanitaires, et qui ont une perte de rémunération annuelle évaluée par Synapse à environ 15 000 € par an, selon leur situation indiciaire. Cela se traduit par plusieurs milliers d'euros par an de participation individuelle de personnes qui se retrouvent en formation continue obligatoire à l'école de Rennes, et ce problème n'est toujours pas résolu à ce jour.

Il existe deux dispositifs pour compenser cette perte de rémunération : un arrêté interministériel sur lequel le ministère ne veut pas bouger et qui n'est plus du tout adapté aux pertes de rémunérations actuelles ; et une aide par l'école de santé publique qui n'est plus du tout adaptée non plus. Je sais que cela se passe pour la formation initiale ingénieur d'étude, mais j'ignore si c'est le cas pour d'autres corps de fonctionnaires. Il faut en tout cas trouver une solution en 2013.

M. DAB : Nous entendons cette demande.

Je vous propose d'avancer pour tenir l'horaire. Un point ne sera pas présenté par François Petitjean mais par Philippe Marin sur le règlement de formation du mastère spécialisé Conférence des grandes écoles qui a associé l'EHESP, l'institut Pasteur et le CNAM.

7. REGLEMENT DE FORMATION DU MASTERE SPECIALISE EN SANTE PUBLIQUE

M. MARIN : L'institut Pasteur et le CNAM ont un mastère spécialisé en santé publique très connu, qui a une très grande réputation dans ce secteur d'activité. Nous sommes associés pour co-habiller ou pour coproduire -le sens n'étant pas juridiquement exact car nous sommes dans le cadre de la Conférence des grandes écoles- le mastère spécialisé en santé publique qui a pour responsables Arnaud Fontanet pour l'institut Pasteur, Jean de Kervasdoué pour le CNAM et François Petitjean pour l'EHESP.

Ce mastère spécialisé a le format habituel de 75 ECTS, avec un tronc commun épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales en santé, tous les fondamentaux en santé publique, avec le choix entre deux modules parmi cinq, qui vont de la résolution des problèmes de sécurité sanitaire à la stratégie en santé publique en passant par la santé mondialisée.

Ensuite, le format de spécialisation est au choix entre cinq parcours de formation faits par Pasteur pour les quatre premiers (biostatistiques et bio-informatique ; risques, environnement et maladies chroniques ; risques infectieux ; conception et gestion des politiques de santé) et une spécialisation au choix que nous offrons, qui est le projet territorial de santé, coordonné par l'ensemble des intervenants, mais en particulier par François Petitjean. Le format comprend un stage et une thèse professionnelle.

L'objet pour le Conseil des formations est de donner un avis sur le règlement de formation et le règlement d'examen qui vous a été soumis, qui comprend 17 articles que je ne vais pas détailler. Ils prévoient les modalités de validation du tronc commun de spécialisation et le déroulement des parcours de formation.

Il prévoit également les modalités de soutenance de la thèse professionnelle, en lien avec le stage. Le jury étant composé de 9 membres au maximum, professeurs ou HDR, qui examinent la thèse professionnelle puisque les mastères spécialisés ont l'avantage de présenter un parcours de formation équivalent à bac + 6, et que le mémoire a une consistance plus élevée.

Ensuite, sur le principe des notes éliminatoires, je n'insiste pas. La moyenne est fixée à 10, la note éliminatoire étant inférieure à 6. Suit la description du programme de formation.

Un petit éclairage pour l'EHESP : des élèves en formation professionnelle suivent ce mastère sur la filière inspecteur de l'action sanitaire et sociale, un EDH le suit

également avec un programme extrêmement aménagé qui lui permettra de poursuivre ses études et de finaliser ce mastère spécialisé.

M. DAB : Merci, tout ceci est assez classique, il a été regardé par le conseil des formations du CNAM, sans souci. Du côté de Pasteur, je suis moins familier avec la procédure. Mais j'ai vu Arnaud Fontanet qui a regardé tout cela de près. Avez-vous des commentaires ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Mme PLAISANT : Je m'abstiens en raison du problème de coût de ces mastères, soit 11 400 € par an.

M. DAB : C'est un vrai souci. Je rappelle que le mastère bénéficie d'une bourse accordée par le prince de Monaco. Par ailleurs, avec des années comme celle-ci, qui compte près de 30 inscrits, les coûts de la formation sont couverts et les étudiants peuvent bénéficier d'importantes réductions.

Mme MAIGRET : C'est à discrétion. Ce n'est pas la même chose.

M. DAB : Une discussion collective a lieu.

Mme MAIGRET : Je vais aussi m'abstenir.

L'avis n° 3 est adopté à la majorité (2 abstentions).

8. DEMANDE D'HONORARIAT POUR BERNARD TIREL ET ALAIN JOURDAIN

M. DAB : Je suis le rapporteur de ce point. Je connais plus particulièrement l'un que l'autre. Il me semble que les deux demandes sont légitimes.

Alain Jourdain est bien connu à l'École. Je rappelle que c'est un démographe de formation. Il va prendre sa retraite et souhaite continuer de superviser des thèses, en restant au sein du CRAPE. Il prend tous les engagements nécessaires sur le fait que son travail s'inscrira dans le cadre de l'EHESP.

Je ne crois pas avoir le plaisir de connaître Bernard Tirel, qui est directeur d'hôpital et qui prend également sa retraite. Il est motivé pour continuer d'apporter un appui pédagogique. Comme il le souligne, il n'y a pas d'enjeu financier sinon de continuer de bénéficier du support logistique documentaire et pédagogique de l'École.

Les deux demandes sont correctement argumentées, me semblent complètement légitimes et dans l'intérêt même de l'École de continuer à bénéficier de l'expérience de ces deux collègues.

Mme BLOCH : Le point a été examiné par le Conseil scientifique qui a émis un avis très favorable pour les deux demandes. Une remarque concernait Bernard Tirel qui parle d'un projet d'institut du patient. Lorsque celui-ci sera mûr, il lui faudra être soumis. Par ailleurs, il assure des enseignements dans le domaine du droit hospitalier, et l'École se préoccupe de la succession des enseignements dans ce domaine.

Mme MAIGRET : Il assure aussi des enseignements dans le cadre du mastère co-habilité.

M. LEGROS : Je connais bien Bernard Tirel pour l'avoir eu dans mon département. Il est intéressant qu'il puisse continuer à travailler au-delà. Je rejoins la demande d'être attentif à son remplacement car il occupe un poste très important.

Je trouve aussi la formule intéressante ; traditionnellement, la notion d'éméritat qui s'applique au milieu universitaire ne s'adresse qu'aux gens qui ont un parcours académique. La formule qu'adopte l'École qui permet à des professionnels de continuer à avoir une activité me paraît intéressante. Elle est un peu à distinguer de la notion d'éméritat car elle ouvre à des professionnels des choses qui ne leur sont pas forcément ouvertes dans les universités.

M. MEIDINGER : Est-ce pour une durée illimitée ?

M. DAB : Je crois que c'est limité à trois ans.

M. GALLET : Pour venir en appui de ce qui a été dit et pour enfoncer un peu le clou, j'ai entendu qu'il était question de ne pas remplacer Bernard Tirel à l'EHESP, c'est-à-dire que son poste ne serait pas remplacé. Pour bien connaître ce que faisait Bernard Tirel et ce qu'il va continuer à faire pendant quelques semaines ou quelques mois, puisque j'ai été son élève, je n'imagine pas que l'on n'ait pas de référent en droit hospitalier au sein de l'École, au moins pour les formations fonctions publiques où la dimension droit est très importante.

C'est une véritable inquiétude. En tant que membre du Conseil des formations, je ne cautionne absolument pas cette perspective, qui a l'air plus qu'hypothétique, et j'appelle l'École à la vigilance pour qu'elle garde des priorités cohérentes avec ses missions de base.

M. DAB : Nous le notons au compte rendu.

Mme RAYSSIGUIER : Une information pour planter le clou une dernière fois : vous faites part d'une démarche collective du département SHSCS sur ce point et d'autres auprès de la Direction. Nous avons fait connaître à quel point il nous semblait important que, dans le cadre des principes qui conduit normalement la politique de l'École, les postes d'enseignants soient remplacés. Dans ce qui nous a été dit, deux mots ont été utilisés : le poste était différé ou gelé. En tout cas, nous avons fait part du fait que nous souhaitons que ce poste soit remplacé compte tenu, encore une fois, de l'importance de l'enseignement du droit hospitalier au sein de l'institution.

M. DAB : C'est noté.

M. SLAMA : Cette inquiétude est partagée, nous avons eu les mêmes échos. Pour faire le lien avec le séminaire, si l'on veut avoir une vision large de toutes les parties prenantes en santé publique, le droit hospitalier est une composante importante.

M. LEGROS : Pour donner un peu plus de poids, si vous êtes d'accord, nous pourrions voter une résolution à l'attention de la Direction de l'École, du type : informé de l'arrêt de l'enseignement du droit hospitalier, le Conseil des formations recommande que ce poste soit pourvu dans les conditions les plus satisfaisantes.

M. GALLET : J'y suis tout à fait favorable.

M. DAB : Le poste ou la fonction ?

M. GALLET : Les deux.

M. MARIN : Je voudrais indiquer que, sur le plan de la fonction, la continuité est assurée puisque Bernard Tirel, et c'est précisément le sens de l'honorariat, va continuer à coordonner et à assurer pour l'année à venir.

M. DAB : J'entends votre souci, que je partage sur le fond. Appeler l'attention de la Direction sur le fait que c'est un secteur important au plan pédagogique et qu'à

l'occasion du départ de Bernard Tirel, le CF souhaite voir assurer la continuité des formations dans ce domaine, est dans son rôle. Mais je ne suis pas sûr que ce soit à nous de prendre position sur un poste et cette modalité.

Mme PLAISANT : On peut assurer la continuité en externalisant et en n'ayant plus de poste à l'EHESP.

M. DAB : Mais, dans ce cas, ce sera une décision de Conseil d'administration et non du CF.

Mme PLAISANT : Mais le Conseil des formations peut insister sur le fait qu'une formation en droit hospitalier doit relever directement de la compétence de...

M. DAB : Pour prendre position sur un tel dossier, il faut qu'il soit inscrit, que plusieurs scénarii soient discutés, et qu'un vote soit préparé. Cela me semble sérieux, sinon je pense que l'on affaiblit notre voix. Je n'ai pas d'opposition. Je dis juste que je découvre le dossier et que prendre position aussi rapidement, c'est s'affaiblir.

M. LEGROS : Nous pouvons dire que nous avons une première réaction d'alerte, et le voter ainsi ?

M. DAB : Oui. Donc, à l'occasion du départ de Bernard Tirel, le Conseil des formations souhaite souligner l'importance d'assurer la continuité des enseignements dans un secteur dont les enjeux sont très importants, pas seulement d'ailleurs dans le domaine hospitalier ; le droit des patients est bien plus large que cela. Et nous pouvons demander à être tenus au courant.

Mme MAIGRET : Et mettre la discussion sur le poste à un prochain Conseil des formations.

M. DAB : Nous sommes légitimes à le demander.

Êtes-vous d'accord ? (*Acquiescement général de l'assemblée.*)

Mme PLAISANT : Je crois que nous avons oublié de voter pour la demande d'honorariat.

M. DAB : Oui, merci.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

L'avis n°4 est adopté à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

(*Aucune question n'est soulevée.*)

M. DAB : Merci de toutes ces discussions et à bientôt.

(*La séance est levée à 12 h 43.*)